

Bruxelles, 26 mars 2020

CHÔMAGE TEMPORAIRE DÛ AU CORONAVIRUS

Bonjour,

Le coronavirus tient notre pays et le monde entier sous son emprise. Votre entreprise a aussi peut-être été contrainte de vous mettre en chômage temporaire. Si tel est le cas, sachez qu'en tant qu'ouvrier de la SCP 149.01, vous recevrez une allocation supplémentaire du secteur outre les mesures fédérales et régionales sur le chômage temporaire.

Les circonstances exceptionnelles exigent aussi des mesures exceptionnelles. Nous avons donc adapté notre procédure !

Toutes les journées de chômage temporaire introduites à partir du 13 mars 2020, et ce jusqu'à la fin des mesures gouvernementales, seront traitées comme du 'chômage temporaire pour cause de force majeure' et vous donnent droit à une allocation supplémentaire de **11,63 € par jour** (dont 26,75 % de précompte professionnel retenu).

Pour vous faciliter au maximum la tâche, nous n'utiliserons plus les formulaires standard à cet effet (tant que les mesures autour de coronavirus s'appliquent). Les paiements pour le chômage temporaire depuis le 01/03/2020 seront effectués sur base des flux des données officielles que nous recevons de l'ONEM.

Nous ferons notre possible pour effectuer les paiements sur les comptes bancaires au cours du deuxième mois suivant la déclaration de chômage temporaire. Dans ce cas, les paiements du mois de mars seront versés dans le courant du mois de mai et ceux du mois d'avril dans le courant du mois de juin.

Tout ce que vous devez faire est de **vérifier si nous avons connaissance de votre numéro de compte**. Si vous avez reçu de notre part une prime de fin d'année fin 2019 sur votre compte, vous pouvez considérer ceci comme étant en ordre.

Ce n'est pas le cas ? Connectez-vous à '[My FSE](#)' et encodez votre numéro de compte bancaire. Vous pouvez consulter [ici](#) le mode d'emploi.

Nous ne pouvons pas accepter de numéro de compte par téléphone ou via e-mail !!!!

*Le **numéro ONSS de votre employeur commence par '467'** et vous percevez votre **prime de fin d'année** directement de votre **employeur** ? Dans ce cas, il y a de grandes chances que nous ne soyons pas en possession de votre numéro de compte. Mettez cela en ordre au plus vite, sans quoi nous ne pourrions pas effectuer de paiement.*

Nous vous souhaitons à tous beaucoup de courage en ces temps difficiles. Volta, comme toutes les entreprises, a appliqué les directives gouvernementales et travaille à domicile, mais nous restons disponibles sur les numéros de téléphone connus (du lundi au vendredi, 08h-16h).

Bien à vous,

Peter Claeys
Directeur